



Échéances pour les cotisations à un REER en 2010 (MRS) |

Afin de vous aider à gérer les échéances pour les cotisations des 60 premiers jours pendant la saison REER, nous avons récapitulé quelques dates importantes ci-dessous.

La date limite imposée par l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour la réception des ordres des 60 premiers jours est le lundi 1^{er} mars 2010 à minuit.

L'IFIC a publié le « GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES DE TRAITEMENT DES 60 PREMIERS JOURS ». Compte tenu des volumes de dernière minute, les courtiers ont jusqu'au jeudi 4 mars 2010 à 16 h pour transmettre les ordres pour lesquels doit être émis un reçu pour les 60 premiers jours.

Le calendrier des échéances ci-joint s'applique aux cotisations pour les 60 premiers jours reçues entre le 1^{er} et le 4 mars 2010 inclus.

Remarque : Tous les documents requis doivent être reçus en bonne et due forme d'ici les dates précisées. Tout document incomplet ou reçu après les dates indiquées pourrait entraîner un délai de traitement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service des relations avec les courtiers de MRS, par courrier électronique à MRSdealerrelations@mrs.com, ou par téléphone au 1 800 265-6424, poste 7256 ou au 416-413-7256.

Nous vous remercions du soutien que vous démontrez envers les produits et services de MRS.

Service des relations avec les courtiers MRS

[Page d'accueil MRS](#)

[AccèsConseiller](#)

MRS comprend M.R.S. Inc. (membre de l'ACFM), Services Valeurs Mobilières M.R.S. Inc. (membre de l'OCRCVM et du FCPE) et Corporation des Correspondants M.R.S. (courtier de l'AMF exploitant au Québec).

© 2010 M.R.S. Inc. Tous droits réservés.



Dates limites des cotisations pour les 60 premiers jours

reçues entre le 1^{er} et le 4 mars 2010 inclus.

Particuliers	Reçus pour les cotisations dans les 60 premiers jours (O/N)	Remarques	Société
Chèques du client : Datés du 1 ^{er} mars ou avant	Oui	MRS doit accuser réception des chèques au plus tard le 4 mars.	MRS Inc., SVM MRS et CCMS
Chèques du client : Datés du 2 mars ou après	Non	Les clients recevront un reçu de cotisation pour le reste de l'année 2010.	MRS Inc., SVM MRS et CCMS
Chèques du courtier : Datés du 2 au 4 mars	Oui	MRS doit accuser réception des chèques au plus tard le 4 mars. MRS émettra un reçu de cotisation pour les 60 premiers jours, sauf indication contraire du courtier.	MRS Inc., SVM MRS et CCMS
Ordres électroniques : Passés entre le 2 mars à 00 h 01 et le 4 mars 2010 à 16 h	Oui	* Nous émettrons un reçu de cotisation pour les 60 premiers jours pour tous les ordres électroniques réglés par le courtier, sauf indication contraire par le biais d'une lettre d'instructions du courtier. * Les ordres électroniques passés après 16 h, le 4 mars , recevront un reçu de cotisation pour le reste de l'année.	MRS Inc., SVM MRS et CCMS
Transferts-entrées : De comptes non enregistrés	Oui	* Les demandes de transfert doivent porter une date antérieure au 2 mars et être reçues au plus tard le 4 mars. * Le reçu sera émis pour le montant brut du transfert transmis. * Les transferts de parts recevront le prix unitaire à la date du transfert. Le reçu tiendra compte du montant correspondant.	MRS Inc., SVM MRS et CCMS
Dépôts du courtier moyennant Argent mobile : Effectués d'ici minuit, le 4 mars	Oui	MRS émettra un reçu de cotisation pour les 60 premiers jours, sauf indication contraire du courtier.	MRS Inc., SVM MRS et CCMS
Dépôts de l'investisseur moyennant Argent mobile : Effectués d'ici minuit, le 1 ^{er} mars	Oui	Les dépôts doivent être effectués d'ici minuit, le 1 ^{er} mars, afin de recevoir un reçu de cotisation pour les 60 premiers jours.	MRS Inc., SVM MRS et CCMS
Demandes de prêt RER : <i>Demandes Internet :</i> Reçues en bonne et due forme le 1 ^{er} mars ou avant et ultérieurement approuvées. <i>Demandes sur support papier :</i> Reçues en bonne et due forme le 3 mars ou avant et ultérieurement approuvées.	Oui	* Délai de grâce de deux jours pour les demandes sur support papier uniquement. * Les demandes de prêt soumises en ligne seront acceptées jusqu'à minuit, le 8 mars.	Fiducie MRS
Clients faisant la demande d'un prêt : La date butoir pour fournir tout renseignement supplémentaire, au besoin, est le 9 mars.	Oui	Tous les comptes non financés d'ici le 9 mars seront fermés.	Fiducie MRS
Tous les reçus de cotisation : Reçus après le 4 mars	Non	* La décision sera fondée sur la validité de la raison donnée en fonction des critères établis dans le Guide des meilleures pratiques de l'IFIC. * Des preuves d'intention sont exigées, tel qu'un ordre électronique refusé par la société de fonds. * Afin de recevoir un reçu de cotisation pour les 60 premiers jours ou un crédit d'impôt pour fonds d'investissement des travailleurs, une lettre d'indemnité est requise expliquant les circonstances. * Bien que MRS traitera la lettre d'indemnité, la décision d'accorder ou non un crédit d'impôt pour fonds d'investissement des travailleurs revient entièrement à la société de fonds.	MRS Inc., SVM MRS et CCMS